



À retenir

Mouche de l'olive : le second vol est en cours et les conditions climatiques actuelles (températures inférieures à 28°C en fin de journée) sont très favorables à son activité.

Les relevés de pièges du réseau corse sont consultables sur la carte "Gestolive" de l'Afidol : <http://afidol.org/oleiculteur/carte-des-piegeages> (cocher "Autres types de pièges").

• STADE PHÉNOLOGIQUE

Dans les zones de plaine (0-150 mètres) et d'après l'échelle BBCH, le stade principal 7 correspondant au **développement des fruits** de l'olivier est en cours. Actuellement, les olives ont atteint environ 50% de leur taille finale et le durcissement du noyau s'achève. Dans les parcelles précoces, la lipogenèse (formation de l'huile dans l'olive) a pu commencer.

⇒ Compter un décalage de 7 à 10 jours pour les zones plus en altitude.

Un stade est atteint lorsque plus de 50% des organes végétatifs répondent à sa définition.

• MOUCHE DE L'OLIVE – *BACTROCERA OLEAE* (= *DACUS OLEAE*)

Biologie : Les piqûres de la génération estivale de la mouche provoquent une ou plusieurs traces de piqûres nécrosées sur les olives vertes. Lorsqu'il y a un développement larvaire, l'olive présente alors un affaissement de l'épiderme et une couleur marron rougeâtre dans sa partie attaquée. La larve de dernier stade prépare le trou de sortie de l'adulte en forant une galerie jusqu'à l'épiderme et les olives sont déformées en raison d'une cicatrisation de la partie dévorée (présence de galeries sinueuses dans la pulpe).

Identification des dégâts causés par la mouche de l'olive



Photo 1 : coloration de l'olive due au développement de l'asticot

Les dégâts sont le résultat du passage de la larve dans l'olive. Lors du développement, la larve se dirige vers l'intérieur de la drupe sans attaquer le noyau, puis sillonne le fruit en creusant une galerie pour se nourrir. La larve peut dévorer ainsi de 1/5^{ème} à 1/10^{ème} de la pulpe.



Photo 2 : trou de sortie

Le trou de sortie de la larve, plus visible que la piqûre de ponte, mesure environ 1 mm de diamètre, ses bords sèchent et se nécrosent en quelques heures.

L'olive attaquée a tendance à tomber précocement. En cas d'infestations importantes la récolte peut être entièrement détruite.

SOMMAIRE

Stade
phénologique
Mouche de l'olive
Liens utiles

ANIMATEUR FILIÈRE et
rédactrice : Frédérique
CECCALDI, CA2B



Partenaires : exploitants
observateurs

Directeur de publication :
Joseph COLOMBANI
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
<http://www.cra-corse.fr/>
Crédit photo : CA2B



Action pilotée par le
Ministère chargé de
l'agriculture, avec l'appui
financier de l'Agence
Française pour la
Biodiversité, par les crédits
issus de la redevance pour
pollutions diffuses attribués
au financement du plan
ÉCOPHYTO



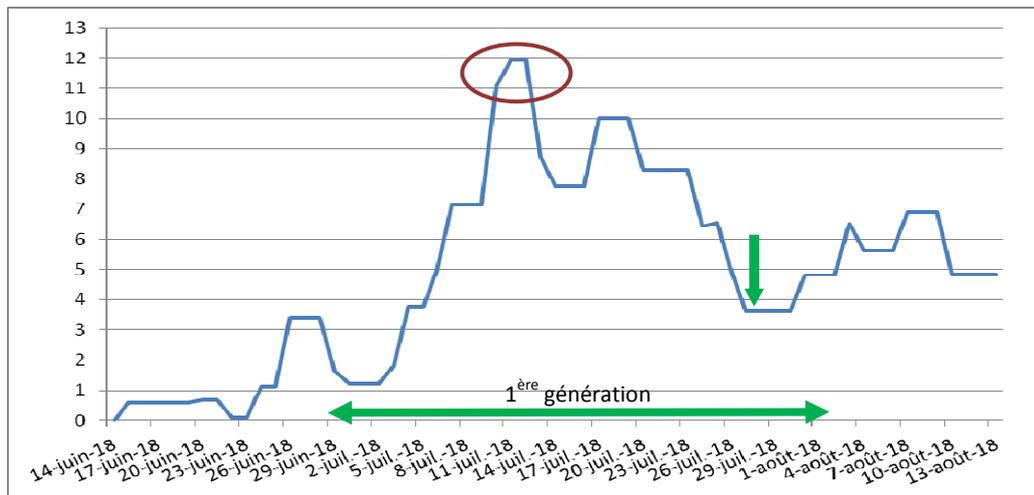
Photo 3 : Altération des fruits symptomatique du développement des asticots

Les dégâts peuvent être importants et ils ont des conséquences négatives :

- Au niveau quantitatif avec une baisse en quantité de la production due à la chute des fruits piqués et baisse du rendement en huile à cause de la pulpe dévorée
- Au niveau qualitatif : pour les olives qui ne chutent pas l'oxydation qui se produit le long de la galerie due au passage de l'asticot amplifie la détérioration de l'olive. L'huile obtenue aura de moins bons indices chimiques de qualité, des défauts organoleptiques graves, et une altération chimique rapide en cours de la conservation.

Observation : le second vol semble avoir débuté durant la première décade d'août. Dans l'ensemble les taux de captures actuels sont moyens à élevés, ils peuvent être localement très élevés dans certaines situations (parcelles "naturelles" non traitées).

Figure 1 : Courbes des captures de mouche de l'olive (échelle de 13 mouches/piège/jour) Parcelles du réseau de la zone < 150 m d'altitude, période du 14 juin au 13 août 2018



Dans le graphique ci-dessus, on distingue la courbe de vol de la première génération : le nombre de mouches capturées a augmenté à partir de fin juin, ce qui correspond au début d'activité de ponte du diptère (taille des olives attractive). Un pic sera identifié autour du 12 juillet et le premier vol qui s'atténuera ensuite significativement vers le 27 juillet. Les dissections d'olives piquées pratiquées après le pic du premier vol ont révélé un % important de piqûres sans dépôt d'œuf ; toutefois, les premiers trous de sortie d'adultes annonçant la deuxième génération étaient observés le 09 août. L'émergence des adultes issus des pontes de juillet vient renforcer les populations déjà présentes et atteignent 7 mouches par piège et par jour au 08 août.

Conditions climatiques : le mois de juillet a été assez chaud, à partir de mi-juillet les températures maximales relevées étaient supérieures à 30°C pour dépasser les 32°C à partir du 24 juillet. Ces conditions caniculaires défavorables à la mouche se poursuivent en août jusqu'à ce que des orages éclatent en montagne. Les pluies débordent en plaine autour du 10 août, provoquant une baisse des températures et conférant ainsi des conditions climatiques plus favorables à l'activité de la mouche.

Évaluation du risque : les conditions climatiques actuelles sont très favorables à la ponte et au développement larvaire et le risque de dégâts est **élevé** lorsque le seuil de nuisibilité des captures d'insectes est atteint.

Seuils de nuisibilité :

- Insectes capturés : + de 5 mouches par piège tous les 4-5 jours soit + d'1 mouche par piège et par jour pendant plusieurs jours consécutifs pour le piège alimentaire.
- Dégâts observés : le seuil d'intervention varie selon la période. Les seuils généralement admis doivent être adaptés à chaque exploitation et à chaque année par l'oléiculteur qui doit évaluer le niveau de risque qu'il accepte et le rapport Bénéfices / Pertes d'un traitement.

Seuil de tolérance	Entre le 1 ^{er} et le 2 ^{ème} vol	Entre le 2 ^{ème} et le 3 ^{ème} vol	Entre le 3 ^{ème} et le 4 ^{ème} vol	A la récolte
Olives à huile	3 % d'olives piquées	5 % d'olives piquées	7 % d'olives piquées	10 à 20% d'olives piquées

PREVISION METEO (Source Météo France)

	Mercredi 15 août	Jeudi 16 août	Vendredi 17 août	Samedi 18 août	Dimanche 19 août	Lundi 20 août	Mardi 21 août
Haute Corse/ Corse du Sud							
	Temps orageux	Soleil voilé ; orages sur le relief l'après midi	Temps ensoleillé averses orageuses sur le relief	Risque d'averses parfois orageuses	Beau temps		

Pour la période du vendredi 17 août au lundi 20 août, l'indice de confiance de la prévision est de 3 sur 5.

LIENS UTILES

- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.
- **ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION** : liste des équipements de limitation de la dérive de pulvérisation de produits phytopharmaceutiques parue au Bulletin officiel du 25 mai 2017. Ces équipements permettent de réduire la largeur des zones non traitées en bordures des points d'eau (de 20 ou 50 m à 5 m), conformément à l'arrêté du 4 mai 2017. De nouveaux équipements viennent s'ajouter pour la viticulture, l'arboriculture et les cultures basses (pulvérisateurs, buses).

<http://www.corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

Xylella fastidiosa

Xylella fastidiosa peut affecter de nombreux végétaux, oliviers, Prunus (pêchers, amandiers), laurier rose, vigne, agrumes, caféiers, chênes,... Les dépérissements provoqués par la maladie peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur.

La bactérie est transmise et dispersée par des insectes vecteurs, en particulier les cercopes et les cicadelles, qui se nourrissent de la sève des plantes. La circulation et la plantation de plants contaminés, y compris de végétaux d'ornement, représentent un risque important de dissémination.

En Espagne, un plant de vigne contaminé par *Xylella fastidiosa* a été découvert sur l'île de Majorque. La sous-espèce identifiée est ***fastidiosa***, connue comme l'agent responsable de la **maladie de Pierce** aux États-Unis. À ce jour, cette sous-espèce a été identifiée uniquement à Majorque sur ***Polygala myrtifolia*, *Cistus monspeliensis*, *Prunus avium*, *Prunus dulcis* et *Vitis vinifera***. La plante contaminée présentait des symptômes et provenait d'une parcelle de raisins de table, âgée de 20 ans.

Suite à la décision communautaire du 14 décembre 2017, toute la Corse est passée en zone d'enrayement : ce texte valide la mise en place d'une stratégie d'enrayement de la maladie en Corse et introduit des mesures supplémentaires pour permettre la circulation dans l'Union Européenne de certaines espèces végétales sensibles à plusieurs sous espèces de la bactérie, ceci afin de renforcer les garanties sanitaires sur le risque lié aux mouvements des végétaux.

[Publication le 16 décembre 2017 de la décision 2017/2352 révisant la décision 2015/789 modifiée du 18 mai 2015 relative à la gestion de *Xylella fastidiosa*](#)

La liste des espèces hôtes sensibles à la subsp *multiplex* sont disponibles sur le site :

<http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>"

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

<http://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-une-bacterie-nuisible-pour-les-vegetaux>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.